



N° 2023 -BU-60

**EXTRAIT DU REGISTRE
DES DELIBERATIONS
DU BUREAU**

L'an deux mille vingt-trois, le Jeudi 1^{er} juin, à dix-sept heures trente, le Bureau communautaire de la Communauté de Communes Bazois Loire Morvan, régulièrement convoqué, s'est réuni à la salle de réunion du site administratif de Cercy-la-Tour sous la Présidence de Serge CAILLOT.

Présents :

Serge CAILLOT, Jean-Christophe SAVE, Antoine-Audoine MAGGIAR, Annick BERTRAND, Didier BOURLON, Michel MARIE, Serge DUCREUZOT, Marie-Claire RANVIER, Pierre TISSIER-MARLOT, David BONGARD

Absents excusés : Michel MULOT

Étaient également présents : Maëlle GRANGEON, DGS.

Secrétaire de séance : David BONGARD

Nombre de membres :

- Afférents au bureau communautaire : 12
- Présents : 11
- Procurations : 0
- Qui ont pris part à la délibération : 11

Envoyé en préfecture le 14/06/2023
Reçu en préfecture le 14/06/2023
Publié le
ID : 058-200067882-20230601-2023_BU_60-DE



Economie

Marché de signalétique des Zones d'Activités Economiques

N° 2023-BU-60

Mme Marie-Claire RANVIER, Vice-Président en charge du développement économique, rappelle que le bureau communautaire en date du 17/11/2022 avait délibéré pour le lancement de la consultation des entreprises pour la mise en place de panneaux signalétiques sur les ZAE.

Elle explique que la commission d'appel d'offre du 21/05/2023 propose de retenir l'entreprise SICOM, qui est fabricant-installateur, pour la signalétique des ZAE de Luzy, Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour, Fours et Alluy. La tranche ferme, comprenant la fourniture et la pose par ZAE d'un panneau d'accueil avec option recto-verso et d'un panneau liste des entreprises, s'élève à 16 368 € HT (enveloppe allouée de 20 000€).

Deux tranches conditionnelles ont été proposées à Chatillon-en-Bazois pour la ZAE des Champs Rotis et pour la potentielle future ZAE de la Boulaine à côté du Bi1. Seule une tranche conditionnelle rentre dans le budget. La commission économie du 24/05/2023 propose de ne choisir aucune des 2 car il n'y a aucune certitude que des projets se développeront sur ces zones à court terme.

Après en avoir délibéré, le bureau communautaire, à l'unanimité, décide de retenir l'entreprise SICOM pour un montant de 16 368 € HT pour le marché de signalétique des ZAE de Luzy, Moulins-Engilbert, Cercy-la-Tour, Fours et Alluy et de ne pas retenir de tranche conditionnelle.



**Le Secrétaire de Séance,
David BONGARD.**



**Pour copie certifiée conforme,
Fait à Moulins-Engilbert,
Le 1^{er} Juin 2023**



**Le Président,
Serge CAILLOT.**

Envoyé en préfecture le 14/06/2023

Reçu en préfecture le 14/06/2023

Publié le

ID : 058-200067882-20230601-2023_BU_60-DE

